



Doc. 14002
18 avril 2016

Evaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Conseil national palestinien

Amendement¹ n° 4

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraph 7.4, ajouter les mots suivants:

«et appelle les autorités palestiniennes à agir de manière résolue contre ce fléau, en coopération avec la société civile et plus spécifiquement les organisations de femmes. L'autonomisation économique des femmes ainsi que leur participation dans les négociations de paix devraient également être encouragées;»

1. 2016 - Deuxième partie de session

